TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-293 du 21 Juillet 1988

portant dissolution de l'Assemblée Consulaire issue des élections du 30 Juin 1985

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 Portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 83-198 du 25 Mai 1983 instituant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;

SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, suite aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée Consulaire du 7 Juillet 1988 ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 13 Juillet 1988,

D E C R E T E :

Article 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 58 et 59 du décret N° 83-198 du 25 Mai 1983, l'Assemblée Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, issue des élections du 30 Juin 1985 est dissoute pour cause de démission collective.

Article 2.- Des élections générales seront organisées pour la mise en place d'une nouvelle assemblée consulaire conformément aux dispositions de l'article 58 dudit décret.

Article 3.- Conformément aux dispositions de l'article 59 alinéa 1er du décret susvisé les attributions de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin seront remplies par une commission spéciale de 7 membres à nommer par arrêté du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

.../...

Article 4.- Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Juillet 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme,

Girigissou GADO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 PPC 1 MCAT 8 CCIB 4 AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6 SGCEN 4 DPE-DLC-INSAE 3 SPD 2 UNB-FASJEP 4 DCCT-GCONB 2 IGE 3 BN-DAN 2 DB-DCF-DSDV-D1-DTCP 4 ONEPI-JORPB 2.